

Conseil d'administration du 13 décembre 2023

Délibération n°401 tarification complémentaire logements

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article unique

La délibération 387 en date du 4 juillet 2023 est complétée par les tarifs ci-dessous

Teilhard de Chardin : logement T3 chercheur de 70 m2 (en cours de création) :

Tarif mensuel pour une personne seule (ou couple) : 640 € + TVA (10 %) = 704 € TTC

Tarif mensuel pour deux personnes *(par personne)* 320 € + TVA (10 %) = 352 € TTC

Tarif à la nuit : 40 € + TVA (10 %) = 44 € TTC (comme l'ensemble des autres typologies)

La Gravière : logement T3 de 54 m2 :

Tarif mensuel pour un non-étudiant : 450 € + TVA (10 %) = 495 € TTC

Tarif à la nuit pour un non-étudiant : 40 € + TVA (10 %) = 44 € TTC (comme l'ensemble des autres typologies)

Villehardouin : chambres passagères de 12 m2 :

Tarif mensuel pour un non-étudiant : 300 € + TVA (10 %) = 330 € TTC

Léonard de Vinci : T2 de 50 m2 :

Tarif à la nuit pour un étudiant : 30 €

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

Fait à Reims, le 13 décembre 2023

La Présidente du Conseil d'administration



Véronique Perdereau